

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Convocation du 10 Novembre 2011

Sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

PRESENTS : - Mmes CHAMBEROD Marie, LACOFFRETTE Christiane, BAZIN Josyane, VIGNAL Sylvie, CHRISTIN Rosette.
- Mrs. RICHARD Denis, TUPINIER Yves, BOUCHER Thierry, VIALLET Franck, MICHELLAND Bruno, PERNET Matthias, ROGER Gachet..

EXCUSES : - Mme IVANOFF Danielle, Mr RAMPOLLINI Eugénio

Les Conseillers qui ont eu connaissance du Compte Rendu de la précédente réunion n'apportent aucune remarque et donnent leur approbation.

Ordre du Jour :

- **Point sur l'état d'avancement des travaux d'installation des écrans anti-bruit**
- **Bilan actions jeunesse et petite enfance**
- **Demande des écoles primaires et maternelle**
- **Réflexion sur le devenir des salles du Château Rochette**
- **Entretien cimetière**
- **Exonération taxe d'habitation**
- **Demande de classement de l'harmonium de l'église**
- **Problématique des pompes de relevage**
- **Information sur l'eau**
- **Subvention 2011**
- **Questions diverses**

POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DES ECRANS ANTI-BRUIT :

Monsieur Tupinier fait le point sur la situation des travaux concernant l'installation des écrans anti-bruit. A ce jour le niveau d'avancement de l'écran n°7 est à 70 % et les écrans 1, 2, 3,4,5, et 6 sont à 80 %. Les travaux devraient être terminés vers le 15 décembre, restera à appliquer la peinture spéciale anti-graffiti qui doit s'effectuer avec de bonnes conditions météorologiques.

Une réception de fin de travaux est prévue avec les divers partenaires, RFF, Conseil Général.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le remplacement de l'intégralité des fenêtres du château est remis en cause, seulement trois façades seront prises en charge par RFF.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'abandon de l'écran n° 8 sur le hameau de la Pouille, RFF s'était engagé à prendre en charge la 4^{ème} façade du bâtiment.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération pour rappeler à la société RFF la teneur de ses engagements consistant la prise en charge de la 4^{ème} façade

BILAN ACTION JEUNESSE ET PETITE ENFANCE :

Madame Vignal, référente jeunesse auprès de la Communauté de Communes, informe le Conseil que, depuis mai 2010, la Communauté de Communes et l'AACA se sont regroupées afin qu'une Commission Petite Enfance voie le jour sur le canton.

De septembre 2010 à mars 2011, un gros travail a été fait concernant le renouvellement du «Contrat Enfance et Jeunesse» avec la CAF et le Conseil Général. Ce qui a conduit au printemps 2011 à la mise en place du «Comité de pilotage global» qui reprend les 3 commissions afin de se réunir au minimum 2 fois par an pour pouvoir travailler ensemble, créer des liens et des passerelles.

Le fait d'être en lien avec tous les animateurs et professionnels de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse du canton permet d'être dans le concret, de mettre en place des actions de vie.

Un guide pratique «Petite Enfance/Enfance/Jeunesse» vient d'être édité.

Trois soirées thématiques ont eu lieu depuis le printemps (les troubles du sommeil, savoir dire non à son enfant, donner des limites, l'envolées des signes).

Le 22 octobre a eu lieu l'édition de «Famille en Fête» à l'échelle du territoire mauriennais. Actuellement, nous travaillons sur le renouvellement du «Contrat Cantonal d'Animation».

Dans les commissions Petite Enfance/Enfance, nous imaginons comment contribuer à l'éveil culturel des enfants, et dans la commission Jeunesse nous nous projetons sur la future création du «Conseil des Jeunes».

DEMANDES DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil des vœux et souhaits qui ont été émis lors des conseils d'écoles en ce début d'année scolaire par les enseignants et les parents d'élèves.

Lors du 1^{er} conseil de l'école primaire, Madame la directrice a remercié la mairie pour les tous travaux qui ont été réalisés pendant les vacances, et a rappelé l'urgence de remplacer 2 tableaux, et de revoir le dysfonctionnement du système informatique. Mais, la demande principale portait sur la récupération de la salle occupée par le basket pour la transformer en salle des maîtres et d'un bureau pour la directrice. La demande des parents portait également sur cette salle, et sur des travaux de sécurité autour des arcades.

Après discussion, la salle ne sera pas mise à disposition des écoles sans qu'une solution de replis soit trouvée pour l'occupant actuel. Il est rappelé que toutes les associations qui occupaient des salles dans le groupe scolaire ont été relogées.

Le Conseil donne un avis favorable pour le remplacement des tableaux et l'achat d'un portable pour l'utiliser avec le rétroprojecteur dans la bibliothèque.

Pour répondre à la demande de la directrice, une réunion avec le Maire et les élus délégués, est prévue le mardi 22 novembre à 18 h en mairie.

Concernant le conseil de l'école maternelle, les enseignantes ont réitéré la demande protéger par de la mousse les poteaux métalliques afin éviter tout accident grave, plusieurs enfants ayant déjà heurté violemment ces derniers.

Le Conseil donne un avis favorable à cette demande de même que la pose de rideaux dans la salle de motricité.

Restauration :

Mmes Lacoffrette et Chamberod, pour des raisons d'organisation et de lisibilité de la procédure, demandent au Conseil de reporter la mise en place de la Régie de recette, votée lors du précédent conseil et qui devait être applicable au 1^{er} janvier 2012, à la rentrée de septembre 2012.

Le Conseil donne un avis favorable à cette modification de décision.

REFLEXION SUR LE DEVENIR DES SALLES DU CHATEAU ROCHETTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention a été établie avec l'AACA pour l'occupation du rez de chaussée du château par le centre aéré jusqu'au 31 août 2012.

Durant les périodes de chauffe, pour limiter le coût, les enfants seront accueillis dans une salle le mercredi et disposeront de 2 salles durant les vacances d'hiver. Une participation pour le chauffage de 100 € par jour le mercredi, et de 250 € par semaine sera demandée à l'AACA.

Il devient urgent, que le groupe de travail déterminé au sein du Conseil réfléchisse sur le devenir de ce bâtiment.

Madame Bazin se charge de cette commission avec Mmes Vignal, Lacoffrette, Christin, Mrs Genon, Boucher et Gachet.

ENTRETIEN DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire informe le conseil des remontées d'insatisfaction sur l'entretien du cimetière.

Il propose au conseil, soit de renégocier le contrat d'entretien avec la Marbrerie ROSSET, d'un montant de 1 736 €, soit de confier l'entretien au personnel communal.

Après discussion, le conseil décide de ne pas renouveler le contrat et que l'entretien du cimetière soit assuré par le service technique pour l'année 2012. Un courrier sera adressé à Monsieur Rosset pour l'informer de la décision de réinternaliser l'entretien.

Concernant le réaménagement du cimetière, Madame Bazin informe le conseil qu'elle a terminé le travail de recherche et qu'il est maintenant possible d'envisager les travaux. Toutefois, une réflexion doit être menée pour définir l'emplacement d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir ainsi que la durée des concessions.

A ce sujet, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2012 à :

- Concession en Tombes : 150 € le m² pour 30 ans ou 250 € le m² pour 50 ans
- Case de columbarium : 100 € pour 15 ans.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable et prend une délibération pour valider ces propositions.

EXONERATION TAXE D'HABITATION :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411.II.3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable doit satisfaire à certaines conditions.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable et prend une délibération pour l'application de cet abattement.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'HARMONIUM DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de Monsieur RAFFAELLI, conservateur des antiquités et objets d'art de la Savoie, qui met en avant que l'harmonium Dumont et Lelièvre conservé dans la tribune haute de l'église est d'une valeur inestimable et qu'il serait susceptible de bénéficier d'une protection au titre des Monuments historiques ou d'être porté au Répertoire départemental en tant qu'objet mobilier.

Une discussion est engagée tant sur la valeur de l'harmonium que sur l'importance de conserver un tel objet qu'il faudrait mettre en valeur. A voir avec des musiciens compétant s'il est possible de le faire fonctionner.

Après réflexion, Monsieur le Maire propose de donner à Monsieur RAFFAELLI un accord de principe pour que l'harmonium soit présenté en Commission afin de bénéficier de cette protection. Ainsi la Commune pourrait bénéficier de subventions pour contribuer à la remise en état de l'instrument qui fait actuellement l'objet d'une attaque d'insectes xylophages.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable et prend une délibération pour l'application de cette décision.

PROBLEMATIQUE DES POMPES DE RELEVAGE :

Monsieur Tupinier donne des explications sur l'utilité des pompes de relevage et leur fragilité due aux contraintes provoquées par des objets ou produits qui ne devraient pas se trouver dans les égouts. De nouveaux problèmes de fonctionnement sont survenus sur une pompe qui est fortement endommagée et qui devra être réparée ou changée le vite possible pour éviter de gros ennuis sur la station..

Après discussion, le Conseil propose de changer la pompe dont le coût s'élève à : 3 400 € mais demande qu'une information soit faite auprès des usagers, dans le prochain bulletin municipal, pour leur signaler les contraintes à respecter pour le bon fonctionnement de ce matériel.

INFORMATION SUR L'EAU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une rumeur tendant à insinuer que la qualité de l'eau pompée dans la nappe était impropre à la consommation. Les municipalités de Randens et Aiguebelle, qui exploitent conjointement la station de pompage de Mollard-Vachet, ont provoqué une réunion avec les Services de la DASS.

Une note d'information sera diffusée par voie de presse pour permettre à la population de connaître l'engagement pris par les municipalités pour servir au mieux une eau de qualité, avec une surveillance permanente par des contrôles, des prélèvements et des analyses régulières.

A ce jour on peut dire que toutes les références de qualité sont respectées et que nous ne connaissons aucun dépassement des limites qui demanderaient la prise en compte de dispositions complémentaires ou de mesures au titre du principe de précaution.

INFORMATION SUR LE COLLEGE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier qu'il a adressé aux services du Conseil au sujet de la réhabilitation du collège d'Aiguebelle.

En effet, la Commission permanente du C G s'était engagée à lancer une étude de restructuration pour ce bâtiment, qui du fait de sa vétusté, ne respecte plus les normes et matière de sécurité et ne répond plus aux exigences pédagogiques minimales.

Devant le retard pris pour le lancement de cette étude et de certaines rumeurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération pour demander au C G des précisions sur l'avancement de ce dossier et notamment de l'enveloppe décidée en commission permanente nécessaire à l'étude préalable.

A l'unanimité le Conseil prend une délibération pour demander au C G le lancement de l'étude et taire la rumeur sur la fermeture de l'établissement.

VOTE DES SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS :

Avant de soumettre au vote les subventions 2011 aux associations, Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de l'Association paroissiale qui demande une aide pour le chauffage de l'église. Après avoir pris connaissance du coût annuel du chauffage, le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 2 500 €.

Le Conseil donne un avis favorable pour attribuer une subvention à l'APEI de Maurienne et au Comité départemental Handisport.

Le Conseil décide d'accorder à l'Association Boule de Charbonnière en subvention exceptionnelle d'un montant de 10 651 € correspondant à la réfection complète du sol du boulodrome. L'Association devra s'engager à effectuer l'isolation de la toiture et des murs pour limiter les frais de chauffage.

Sera également attribué au Foyer Rural, une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour la réfection complète du tatamis au dojo.

- Ex Association Cantonale ADMR T.F. rattachée à l'Association de la Chambre	150 €
- Association paroissiale pour le chauffage de l'église	2 500 €
- Association Anciens Combattants Aiguebelle - Randens	230 €
- Association Veuves Civiles	100 €
- Foyer Rural Canton d'Aiguebelle	3 400 €
(à condition que la section judo soit favorisée aux autres sections dans l'intérêt des enfants)	
- Foyer Rural (complément pour bibliothèque)	250 €
- Amicale des donneurs de sang	500 €
- Union sportive foot	4 000 €
- Souvenir Français	150 €
- Association Protectrice des animaux	155 €
- Comité de Savoie pour la lutte contre le cancer	100 €
- FNATH	45 €
- Boule de Charbonnières	535 €
- Société de chasse	100 €
- Comité des Fêtes	1 300 €
(Correspondant à 800 € de subvention annuelle et 500 € pour la participation à la facture de l'animation de la fête patronale)	
- Maurienne Savoie Basket	6 900 €
- APEI de Maurienne	150 €
- Comité départemental Handisport	100 €
- Echo de Charbonnière	200 €
- Union Commerciale	500 €

Après discussion, ces subventions sont votées à l'unanimité sauf 1 abstention pour l'ADMR, 1 abstention pour le Comité des Fêtes, 1 abstention pour Maurienne Savoie Basket, 1 abstention l'Union Sportive du canton d'Aiguebelle.

Comme les années précédentes, les subventions seront versées à la réception du bilan des Associations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Sur la présence de Monsieur Hérouane Bénahmed, installé à Aiguebelle par les Services de l'Etat et sous contrôle de la gendarmerie et de son prochain départ, après différentes interventions auprès des Services de l'Etat et du ministère de l'Intérieur.
- Que 4 débits de boisson possèdent une licence IV.
- Que le recensement de la population sur la commune est prévu du 16 janvier au 17 février 2012.

La séance est levée

Le Maire : Hervé GENON

